

**ARRETE N° 2022-199 DU 28 MARS 2022**

**PORTANT DELEGATION DE REPRESENTATION**

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

- Vu l'article L.1210-1 du Code de la commande publique définissant les pouvoirs adjudicateurs en qualité d'acheteurs,
- Vu les articles R. 2144-1 et R. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique précisant les modalités respectives de vérification des candidatures et d'examen des offres par les acheteurs,
- Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004, portant création de l'Université Paris-Dauphine modifié,
- Vu le Règlement intérieur de l'Université Paris-Dauphine adopté par le Conseil d'administration du 20 juin 2016 modifié,
- Vu les résultats du scrutin du 3 décembre 2020, relatif à l'élection du Président de l'Université par l'Assemblée des trois conseils

ARRÊTE

Article 1er : Le président de l'Université, représentant du Pouvoir Adjudicateur, donne à Madame **Christelle ROSSONI**, Responsable du Service Achat de l'Université, une délégation de représentation afin qu'elle-même ou en son absence, Madame **Stéphanie WAGNER**, puisse procéder en son nom aux actes suivants :

- Ouverture de l'enveloppe des candidats, vérification des pièces produites, rédaction des procès-verbaux afférents, analyse de la régularité, tant des candidatures que des offres reçues,
- Rédaction des courriers de rejets à destination des candidats évincés sur le profil d'acheteur de l'Université, en l'absence de tenue de CAO (MAPA inférieur à 90 000 euros HT, marchés subséquents à accords-cadres),
- Rédaction et/ou signature en ligne, sur les sites e-attestations.com et provigis.com, des documents requis des clients de l'Université.

Article 2 : Le présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté n° 2021-322 du 26 mai 2021, prend effet à compter de sa signature et prendra fin au plus tard, au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire. Il fera l'objet d'une publication sur le site intranet de l'Université.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de l'Université Paris Dauphine – PSL est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,



El Mouhoub MOUHOUD

Original : Présidence

Copies : Intéressées  
Direction Générale des Services  
Direction Financière  
Agence comptable

Publication : Intranet